

rejeté

SÉNAT

le 30 juin 1971.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

tendant à compléter les dispositions des articles 5 et 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en nouvelle lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 juin 1971.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 1834, 1845 et In-8° 452.
Commission mixte paritaire, 1948 et In-8° 482.
Nouvelle lecture, 1934, 1968 et In-8° 486.

Sénat : 1^{re} lecture, 358 et In-8° 155 (1970-1971).
Commission mixte paritaire, 394 (1970-1971).
Nouvelle lecture, 414 (1970-1971).
